

Hold-up sur les ondes de la radio numérique

■ 2017 est l'année du renouvellement des autorisations de diffusion FM. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite enfin prendre le train européen de la radio numérique. Mais une grande opacité règne sur ce projet. Les meilleurs morceaux du maillage seront-ils à nouveau réservés aux réseaux dominants ? Les radios indépendantes s'inquiètent...

**COLLECTIF DES
RADIOS
INDÉPENDANTES
BELGES ⁽¹⁾**

Le numérique signifie une plus grande richesse de l'offre médiatique. Il y a ainsi plus de 200 chaînes sur les décodeurs numériques de télévision mais le nombre de radios reste, lui, fort limité en FM car leur diffusion numérique n'a pas encore réellement commencé. La Belgique francophone crée l'exception en Europe. Le sort des 80 radios indépendantes de Belgique francophone est précarisé par les tout-puissants réseaux commerciaux et publics qui ont convenu d'un Yalta du spectre radio numérique à leur insu.

Après 20 années d'anarchie dans l'utilisation des fréquences FM, le gouvernement était parvenu en 2008 à mettre presque tout le monde d'accord avec un cadastre de la bande FM qui consacrait deux pôles dominants : le groupe Bertelsmann-RTL (Bel-RTL, Contact, FunRadio) d'une part et la RTBF d'autre part. L'année 2017 devrait être l'année du renouvellement des autorisations de diffusion FM. Entre-temps, le jeu économique a amené les acteurs dominants à consolider leur position et fragiliser davantage le pluralisme de l'offre radio. Maintenant, la Fédération Wallonie-

Bruxelles souhaite enfin prendre le train européen de la radio numérique avec le format DAB + (Digital Audio Broadcasting +). Par ailleurs, elle prépare une révision du décret audiovisuel, dans lequel certains rêvent de faire reconnaître leur oligopole et de limiter le pluralisme.

Attribution inégale du spectre

Le 12 mai dernier, pendant que l'administration expliquait l'opportunité

du numérique aux radios indépendantes réunies à Bruxelles, celles-ci ont été surprises d'apprendre par les ondes que le gouvernement injectait le jour même plus de 5 millions d'euros dans le projet numérique des grands réseaux, piloté par la radio publique elle-même. Quel est le souci ? Ce cadastre DAB + semble se réserver les meilleures zones de diffusion pour constituer 24 radios numériques pour les grands réseaux et ne laisse que les résidus aux 80 radios indépendantes qui devraient se contenter de diffusion moins bonne qu'en FM.

Le numérique permet la démultiplication du nombre de radios disponibles par rapport à la bande FM. Le pluralisme est perçu par certains comme une désagréable concurrence. Leur solution est simple : occuper l'espace. Comment ? Par exem-

ple en créant de nouvelles radios thématiques ou musicales de type jukebox. Pourquoi créer tant de nouveaux programmes alors que les radios indépendantes ont créé une riche palette de programmes qui ne demandent qu'à être diffusés plus largement ?

Une grande opacité règne sur ce projet et les radios indépendantes ont pourtant été invitées à donner leur opinion pour ce 16 juin dans le cadre d'une consultation gouvernementale. Est-il autorisé de penser que les meilleurs morceaux du maillage DAB + aient été réservés par les réseaux dominants qui souhaitent verrouiller un "marché si fragile" ?

Nécessaire pluralisme

Le paysage audiovisuel francophone est un des plus concentrés du monde.

Les deux acteurs majeurs, la RTBF et le groupe allemand RTL, contrôlent, ensemble via leurs régies publicitaires, quasi 100 % des marchés publicitaires de la télévision et de la radio francophone. Moins de 10 marques radiophoniques hyperrentables se partagent plus de 120 millions de recettes annuelles. De surcroît, malgré les plaintes,

RTL constitue un quatrième réseau commercial : "Mint". Les règles de base ne sont pas respectées. Les directives européennes exigent que les Etats membres stimulent la concurrence lors de l'octroi de fréquences et veillent à éviter l'accumulation de droits d'utilisation de radiofréquences par quelques personnes. Faut-il rappeler qu'en Allemagne, depuis 1945, et dans le même or-

dre d'idées, aucune radio n'a le droit d'avoir une couverture nationale homogène ? Le nouveau décret va-t-il permettre le renforcement de l'oligopole actuel ou au contraire, va-t-il promouvoir le pluralisme et la richesse du paysage radiophonique au bénéfice de la population ?

La Belgique francophone est une des seules zones d'Europe où la gestion des infrastructures de diffusion numérique dépend des services publics. Forcément, le service technique de la RTBF jouit d'une expérience inégalée concernant la technologie de diffusion numérique. Leur expertise semble toutefois réservée aux seuls grands réseaux. Ne devrait-elle pas être davantage mise à contribution pour la gestion de tous les futurs multiplexes, dans le cadre de ses missions de service public ? Le nu-

mérique permet à chaque éditeur de rêver devenir un petit réseau. Pourquoi les projets publics actuels ne sont-ils pas plus transparents ?

Ancrage local et solidarité

A l'heure où les réseaux sociaux nous rappellent le succès de l'information locale, les grands réseaux commerciaux recentrent, eux, la plupart de leurs moyens sur la capitale. Les 80 radios indépendantes belges sont le gage de médias de proximité, en phase avec les informations locales et la politique de proximité. Notre précieuse démocratie ne vaut-elle pas la promotion d'une offre radiophonique diversifiée avec une garantie de pluralisme ?

En France, les grands réseaux commerciaux subsidient les radios locales par un mécanisme de redistribution de la fantastique manne publicitaire nationale. En Belgique francophone, d'après les informations publiques, et après déduction de leurs coûts, les grands réseaux commerciaux génèrent plus de 27 millions de résultats

avant impôts par an. Il serait pertinent d'envisager qu'une petite fraction de ces recettes permette, via un mécanisme similaire au Fonds d'aide à la création radiophonique, de prendre en charge la diffusion en DAB+ pour les radios indépendantes. Moins d'1 % des recettes publicitaires devraient suffire. A défaut d'une répartition équitable et pluraliste du spectre radio-numérique avec la norme DAB+, le risque de voir s'éroder les audiences au profit du web (radios en lignes, podcasts, etc.) est bien réel et mettra à mal l'ensemble du secteur.

→ (1) 48FM, CharleKing, Equinoxe FM, Hit Radio Namur, Impact FM, Meuse Radio Liège, Radio Campus, Panache FM, Passion FM, Phare FM, Radio Air Libre, Radio Alma, Radio Amay, Radio Columbia ASBL, Radio Equinoxe Namur, Radio Plus, Radio Qui Chifflé, Radio Prima, Radio Ourthe Amblève, Radio Salamandre, Radio Snoupy, RCF Bruxelles, RCF Liège, RCF Sud Belgique, Turkuaz, YouFM, Vivante FM, Warm FM.